



Tableau synthétique de l'expertise amiante du bâtiment en utilisation normale 2

CF: 1019

Nom de l'établissement : Site Granges 7

Adresse de l'établissement: Rue des Granges 7, 1204 Genève

Date dernière mise à jour: 17.04.2021

| Etage | Lieu / Local | Description du matériau ou de l'élément | Délai d'assainissement préconisé ² | Remarque |
|------------------------|--------------|---|---|---------------------------|
| Sous-sol | A04, A05 | Gaine 40*40 en fibrociment | Long terme | Amianté par avis d'expert |
| 4 ^{ème} étage | F06 | Bakélite isolation tableau de commande / relais | Long terme | Amianté par avis d'expert |

¹ Les résultats permettent une "utilisation normale" des bâtiments, conformément aux décisions de la cellule opérationnelle amiante de l'Etat,

c'est-à-dire qu'en absence de travaux, l'installation et les matériaux ne libèrent aucune fibre d'amiante dans l'air.
En cas de travaux une expertise complémentaire appelée diagnostic "Avant-travaux" est nécessaire.

² Le délai préconisé par l'expert est calculé selon les critères établis par l'autorité de l'Etat (STEB). En l'absence de travaux, des mesures de la qualité de l'air sont régulièrement réalisées pour garantir l'absence de fibres d'amiante dans l'air. Les travaux de désamiantage seront réalisés en cas de modification du bâtiment ou à échéance du délai.